



17 juin 2021

Coronavirus (COVID-19)

Début de la délivrance des certificats COVID en Valais

Les certificats COVID seront délivrés selon les modalités suivantes. Les personnes guéries du COVID-19 peuvent depuis lundi s'adresser à la Confédération à l'aide d'un formulaire en ligne. La majorité des personnes vaccinées avant le 18 juin seront prochainement contactées pour obtenir leur certificat. Dès le 18 juin, les premiers certificats COVID seront délivrés sur place aux personnes qui se feront vacciner dans les centres de vaccination. A partir du 28 juin, les personnes vaccinées en pharmacie ou en cabinet médical ainsi que les personnes testées négatives pourront obtenir leur certificat sur place. Il sera toujours possible de commander son certificat COVID via le site internet du canton. Tous les détails sont répertoriés dans la présentation annexée.

Depuis lundi, les personnes guéries du COVID-19 peuvent demander leur certificat COVID via le formulaire fédéral (<https://www.covidcertificate-form.admin.ch/>). La majorité des personnes vaccinées avant le 18 juin recevront un SMS (dès le 19 juin) ou un courrier postal (dès le 23 juin) de la Confédération permettant d'obtenir leur certificat. Celles qui n'auront pas reçu de SMS ou de courrier pourront le commander en ligne à partir du 24 juin sur le site internet du canton ou appeler la hotline cantonale. Les personnes qui se feront vacciner dans un centre de vaccination obtiendront le document sur place dès le 18 juin, et dès le 28 juin pour celles qui recevront la dose de vaccin immunisante dans une pharmacie ou un cabinet médical. Pour toutes les autres personnes et pour les cas particuliers, la demande de certificat sera possible dès le 24 juin via le formulaire cantonal (www.certificat-vs.ch). Une hotline cantonale spécifique (+41 58 433 01 01) a été mise en place pour répondre aux interrogations de la population.

Le certificat COVID de la Suisse sera rendu compatible avec celui de l'UE durant la première quinzaine du mois de juillet. D'ici là, il n'est pas nécessaire d'avoir un certificat COVID pour voyager. Les règles en vigueur dans le pays de destination s'appliquent.

En parallèle, la vaccination se poursuit en Valais. Actuellement, plus de 40% de la population valaisanne a reçu la première dose du vaccin et d'ici quelques jours, plus de 100'000 personnes auront reçu les deux doses. Selon les dernières recommandations de la Confédération, il est désormais possible de se faire vacciner 1 mois après une infection confirmée au coronavirus au lieu de 6 mois. Le système informatique délivrera automatiquement des rendez-vous aux personnes concernées qui se trouvent sur liste d'attente. Des rendez-vous pour la vaccination sont encore disponibles durant le mois de juin. Le Département de la santé invite chaque citoyen qui souhaite se faire vacciner à s'inscrire le plus rapidement possible à l'adresse <https://vs.covid-vaccin.ch>.

Personnes de contact

Mathias Reynard, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture,
079 328 67 40

Victor Fournier, chef du Service de la santé publique, 078 722 38 83

